

**REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX - ARRÊTE N° 2026-94**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE  
ARRONDISSEMENT DE TOURNON

-----  
MAIRIE  
de  
CORNAS  
-----

TEL: 04-75-81-81-65

**OBJET** : ARRETE DE DÉLÉGATION A UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE PRINCIPALE

**LA MAIRE DE LA COMMUNE DE CORNAS,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,
- VU la délibération du conseil municipal 2026-15 du 20 mars 2026 fixant à 4 le nombre des adjoints,
- VU le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,
- CONSIDÉRANT que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux conseillers municipaux,

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Madame Leslie LIONNETON est déléguée, pour intervenir dans les domaines suivants :

- Information municipale
- Festivités
- Comité des fêtes
- Réseau fibre

Elle exercera les fonctions suivantes :

- Rédaction et Mise en page du bulletin d'information municipale (gazette)
- Gestion des différents supports de communications de la commune (Panneaux lumineux, panneau pocket, site internet, Facebook, Mobilier Urbain pour l'Information)
- Elaboration de divers affiches, flyers et autres missions de communication
- Mise en place et suivi du comité des fêtes
- Organisation des festivités de la commune
- Suivi du réseau fibre sur la commune

Ces délégations entraînent délégation de signature des documents.

**Article 2** : La signature par Madame Leslie LIONNETON des pièces et actes suivants devra être précédée de la formule « par délégation de la Maire, Leslie LIONNETON, conseillère municipale principale » :

- Devis relatifs à l'élaboration de documents de communication (bulletin d'information municipale, affiches, carte, vœux, etc....)
- Devis relatif à l'organisation de diverses festivités et manifestations

**Article 3** : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- Madame la maire de la Commune de CORNAS,
- Madame la directrice générale des services
- Monsieur le responsable du service de gestion comptable,
- Notifié à l'intéressée.

**Article 4** : Copie du présent arrêté sera transmise à madame la Sous-Préfète

A CORNAS  
Le 15/06/26

La Maire,  
Magali HEBRARD



*[Signature]*